AR Prefecture
063-200070712-20220712-20220712_08-DE
Reçu le 21/07/2022
Publié le 21/07/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20220712-08

Thiers Dore et Montagne
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :	58
Conseillers présents :	40
Suppléants ayant voix délibératives :	1
Conseillers représentés :	12
Total votants :	53

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2022 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président
Date de la convocation : 1er juillet 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 juillet 2022 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :
Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Sophie DELAIGUE, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Didier STURMA, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :
Philippe BLANCHOZ à Tony BERNARD
Mohamed OULABBI à Christiane SAMSON
Atlantique DE LAVERNAY à Catherine MAZELLIER
Chantal CHASSANG à Yves GACON
Caroline GUELON à Jean-François DELAIRE
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Pépita RODRIGUEZ à Alexandra VIRLOGEUX
André DEBOST à Sophie DELAIGUE
Claude GOUILLON-CHENOT à Isabelle FUREGON
David DEROSSIS à Isabelle FUREGON
Sylvain HERMAN, à Sophie DELAIGUE
Martine MUNOZ à Stéphane RODIER

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Jean-Éric GARRET, Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Rachel BOURNIER, Tahar BOUANANE.

Conseiller ayant voix délibérative : Alain DESCOLS

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

CONTRAT ÉCO MOBILIER
NOUVELLE FILIERE RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR
POUR LES JOUETS ET LES ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN (ABJ)

Rapporteur : Philippe CAYRE, Vice-Président

AR Prefecture

063-200070712-20220712-20220712_08-DE
Reçu le 21/07/2022
Publié le 21/07/2022

Considérant la délibération du VALTOM n° 2014.759 en date du 17 décembre 2014 portant sur la contractualisation de celui-ci avec Eco Mobilier pour la filière à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) pour le flux Déchets et Eléments d'Ameublement (DEA),

Considérant l'arrêté d'agrément du 21 avril 2022 instituant Eco Mobilier comme éco-organisme national de référence pour la mise en place, sur une durée de 6 ans, des filières à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) pour d'une part les jouets et d'autre part les Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ).
Eco mobilier prend donc en charge les obligations des metteurs sur le marché, relatives à la gestion des jouets et ABJ.

L'objectif de la filière jouets est d'atteindre 45 % de collecte (en proportion des quantités mises sur le marché), 9 % de réemploi et de réutilisation et 55 % de recyclage.

Le cahier des charges de la REP relative aux ABJ fixe à horizon 2027 des objectifs de collecte de 25 % pour la catégorie 3 (matériels de bricolage) et de 20 % pour la catégorie 4 (produits et matériels destinés à l'entretien et l'aménagement du jardin), de recyclage de 65 % pour la catégorie 3 et de 55 % pour la catégorie 4 et de réemploi et réutilisation de 10 % pour la catégorie 3 et de 5 % pour la catégorie 4. Le gisement est estimé à 1,5 kg/hab. soit 1 051 t à l'échelle du VALTOM.

Le VALTOM et ses collectivités adhérentes sont concernés par ces deux nouvelles filières REP en déchèterie.

Eco Mobilier imposant le développement de la REP jouets et ABJ à isopérimètre et le VALTOM étant porteur du contrat Eco Mobilier pour le flux DEA collecté en déchèterie, le VALTOM sera le signataire des deux nouveaux contrats.

Par ces contrats, les collectivités adhérentes au VALTOM pourront développer la collecte séparée des jouets et ABJ en déchèterie selon l'un des schémas de collecte proposé par Eco Mobilier et obtenir des soutiens au tonnage collecté. Dès signature des contrats, toutes les déchèteries seront soutenues sous le régime financier.

L'estimatif des soutiens à percevoir pour la collecte séparée des jouets et ABJ est :

	Modalités de soutiens	Montant (€ HT)
Soutiens jouets et ABJ (50 % du tonnage déposés dans la benne DEA)	20 € / t si le poids moyen des bennes DEA > 1.6 t	14 710 €
Soutiens Palbox (50 % du tonnage déposé en Palbox)	150 € / déchèterie équipée	7 500 €
Soutiens zone réemploi	200 € / zone réemploi	10 000 €
TOTAL		**32 210 €**

Ayant entendu l'exposé qui précède,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la signature des deux contrats Eco Mobilier ;
- **Autorise** le Président du VALTOM à signer tout document relatif à la présente décision pour le compte de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

AR Prefecture

063-200070712-20220712-20220712_08-DE
Reçu le 21/07/2022
Publié le 21/07/2022

TOTAL VOTANTS : 53	Conseillers présents : 41	Représentés : 12	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53	Pour : 53	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

AR Prefecture

063-200070712-20220712-20220712_08-DE
Reçu le 21/07/2022
Publié le 21/07/2022